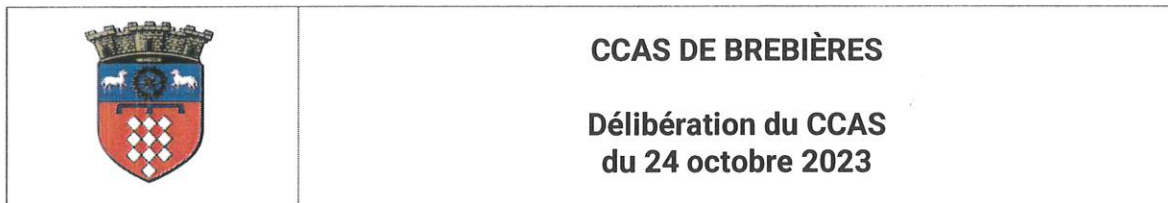


République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 26 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Lionel DAVID Président du CCAS, en suite de convocation en date du dix-huit octobre deux mil vingt-trois.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Président, M. DELEBARRE Alain, Vice-président, M. TRIPLET Corentin, Mme MARTEAU Marina, M. DEMOULIN Bertrand, Mme BELVERGE Maria, Mme MOLARD Caroline, Mme LIBERAL Christine, M. MOREAU Jean-Pierre, Mme DEVOS Catherine, Mme LOYEZ Cécile, Mme DUQUENNE Thérèse.

ABSENTE REPRESENTÉE :

M. DEGELDER Mickaël	donne pouvoir à M. DAVID Lionel
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à Mme DEVOS Catherine
Mme SKRZYPCZYK Marie-Madeleine	donne pouvoir à M. MOREAU Jean-Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 15
Quorum : 7

Présents : 12
Votants : 15

FINANCES

**2 – DEMANDE DE SUBVENTION
SECOURS CATHOLIQUE**

Monsieur le Président rappelle au conseil d'administration que le Secours Catholique de Vitry en Artois intervient pour plusieurs familles brebiéroises qui rencontrent des difficultés financières et/ou se trouvent dans une situation fragilisée (règlement de factures, denrées alimentaires et non alimentaires).


Monsieur le Président propose au conseil d'administration de reconduire une aide financière de 400 € au Secours Catholique pour le soutenir dans son action pour 2023.

⇒ **Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres (Mme DUQUENNE, membre de l'association ne prend pas part au vote),**

- **DÉCIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 400 € au Secours Catholique pour 2023.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Publiée le 6/11/2023 Pour copie conforme,
Affichée le 6/11/2023

Envoyé en préfecture le 31/10/2023	
Reçu en préfecture le 31/10/2023	
Publié le	
ID : 062-216201731-20231024-DCCAS202308-AR	

Lionel DAVID,  Président.
Marina MARTEAU,  Secrétaire de séance.

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>